

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208091002

Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 \$, taxes incluses -Dépense totale de 2 643 314,34 \$, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 \$ + contingences : 325 264,28 \$ + incidences :149 621,57 \$, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637.

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208091002

Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 2 168 428,50 \$, taxes incluses -Dépense totale de 2 643 314,34 \$, taxes incluses (contrat : 2 168 428,50 \$ + contingences : 325 264,28 \$ + incidences :149 621,57 \$, taxes incluses) | Appel d'offres public no. 15637 (1 soumissionnaire).- Appel d'offres public IMM-15637.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (3800), situé au 12001 boul. Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Aussi, il a été mentionné que ce projet comporte un important enjeu de sécurité.

Puis, le Service a précisé que cet appel d'offres, d'une durée de 31 jours, au cours duquel deux addendas ont été publiés, a permis de recevoir une seule soumission conforme. Le Service recommande néanmoins l'octroi puisque l'écart par rapport à l'estimé de contrôle est de 4,9 %, ce qui est jugé très acceptable pour un projet de ce type. En outre, l'expérience avec la firme Procova depuis 30 ans rassure d'autant plus le Service.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat et comprend que le Service est satisfait par rapport au prix obtenu dans le contexte actuel. La Commission considère le processus conforme pour ce contrat qui permet à l'Agglomération d'obtenir un prix très rapproché de l'estimé de contrôle, et ce, malgré la réception d'une seule soumission conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208091002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.